

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2006

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2006

Le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2006 est adopté par **29 voix pour** (ID Commune [26], En Avant Pour Houilles [2], Mme Sellin-Catta [1]) et **5 abstentions** (Agir Pour Houilles [5]).

III – Questions soumises à l’approbation du Conseil municipal.

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Adhésion de la communauté d'agglomération d'Argenteuil- Bezons au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France

Le Conseil Municipal décide d'émettre, à l'**unanimité**, un avis favorable à l'adhésion de la communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

L'ordre du jour a été inversé incidemment. Le point III.3 a été présenté avant le point III.2 de l'ordre du jour.

2- Communication du rapport annuel 2005 sur l'activité du SIVOM de St-Germain-en-Laye

Après interventions de Monsieur le Maire, de Madame Trézières et de Monsieur Mossant, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2005 sur l'activité du SIVOM de St Germain en Laye sachant que la Ville de Houilles n'est concernée que par les activités de fourrière pour un coût de 0,276 € par habitant.

3 - Communication du rapport annuel 2005 sur l'activité du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la construction et la gestion de la patinoire du Vésinet

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2005 sur l'activité du SIVU dont les principales décisions concernent l'installation du Comité syndical, la constitution d'un bureau, l'adoption du budget 2005 et l'organisation administrative et juridique nécessaire à la réalisation de la patinoire.

4 - Convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville et l'association Intercommunale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, du secteur de Sartrouville et des communes avoisinantes, dite «Mission Locale Intercommunale de Sartrouville»

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Mission Locale Intercommunale de Sartrouville pour l'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

RESSOURCES HUMAINES

5 – Indemnité de Conseil au Trésorier de Sartrouville Collectivités Locales – Année 2006

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'attribuer à titre personnel, pour l'année 2006, une indemnité de conseil pour un montant brut annuel de 2 107,94 € à Madame Emma Poirier, Trésorier de Sartrouville pour les Collectivités Locales depuis le 1^{er} janvier 2005.

6 - Indemnité de Conseil aux agents du Centre des Impôts de Houilles – Année 2006

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'attribuer une indemnité de 982 € à répartir entre les agents du Centre des impôts de Houilles selon les modalités fixées par la Direction des services fiscaux.

7 – Révision du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

GRADES	ANCIEN EFFECTIF	EFFECTIF PROPOSE	DATE D'EFFET
- Assistant d'enseignement artistique	6 dont 1 à 17h/sem. (85 %) 1 à 16h30mn/sem. (82,5 %) 1 à 14h40mn/sem. (73,35 %) 1 à 14h/sem. (70 %) 1 à 13h/sem. (65 %) 1 à 6h30mn/sem. (32,50 %)	7 dont 1 à 17h/sem. (85 %) 1 à 16h30mn/sem. (82,5 %) 1 à 14h40mn/sem. (73,35 %) 1 à 14h/sem. (70 %) 1 à 13h/sem. (65 %) 1 à 9h/sem. (45 %) 1 à 6h30mn/sem. (32,50 %)	01/09/2006
- Agent technique	12	13	01/10/2006
- Agent d'animation qualifié	19	21	01/10/2006

8 - Infirmières du Service de soins infirmiers à domicile - Paiement d'heures complémentaires

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser, à titre exceptionnel, le paiement d'heures complémentaires, dans la limite du temps complet, jusqu'à épuisement des heures accumulées en 2005.

9 - Régime indemnitaire de la filière sanitaire et sociale - Modificatif

Après intervention de Monsieur le Maire et de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à modifier la délibération du 12 janvier 1993 pour ce qui concerne la prime de service en faveur des agents relevant de la filière sociale afin de compléter le régime indemnitaire de ces agents selon le tableau ci-après :

Primes	Montants mensuels maximums
- prime de service	7,5 % du traitement brut de l'agent (1)
- indemnité de sujétion spéciale	13/1900 ^{èmes} du traitement brut annuel + indemnité de résidence de l'agent
- prime spécifique	76,22 €

1) Le taux individuel pourra être porté jusqu'à un maximum de 17 % dans la limite du crédit global calculé sur la base du taux moyen pour l'ensemble des personnels en fonction, pouvant prétendre à la prime de service. Toutefois lorsqu'un agent sera seul de son cadre d'emplois ou grade, le crédit global pourra être calculé sur la base du taux individuel maximum.

FINANCES

10 – Dotation du Fonds de Solidarité pour la région Ile de France – Exercice 2005 – Actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie

Le Conseil Municipal prend acte du rapport retraçant les actions entreprises en 2005 afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans l'emploi de la Dotation 2005 du Fonds de Solidarité pour la Région Ile de France, d'un montant de 511.043 € pour l'exercice 2005 (1.022.085 € en 2004).

11 – Exercice 2006 : Ville – Décision Modificative n° 1

Le Conseil Municipal décide par **29 voix pour** (ID Commune, En Avant Pour Houilles, Mme Sellin-Catta) et **5 abstentions** (Agir Pour Houilles) :

d'ouvrir pour la Ville par Décision Modificative n° 1 les crédits suivants :

INVESTISSEMENT

Egal en Recettes et Dépenses	437 048,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €

FONCTIONNEMENT

Egal en Recettes et Dépenses	73 948,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €

TOTAL GENERAL	0,00 €
---------------	--------

12 – Exercice 2006 : Assainissement – Décision Modificative n° 1

Après intervention de Monsieur le Maire et de Monsieur Boivin, le Conseil Municipal décide par **29 voix pour** (ID Commune et En Avant Pour Houilles, Mme Sellin-Catta) et **5 abstentions** (Agir Pour Houilles) :

d'ouvrir pour l'Assainissement par Décision Modificative n° 1 les crédits suivants :

INVESTISSEMENT

Egal en Recettes et Dépenses	840,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €

FONCTIONNEMENT

Egal en Recettes et Dépenses	0,00 €
TOTAL SECTION	0,00 €

TOTAL GENERAL	0,00 €
---------------	--------

URBANISME

13 – Achat d'un terrain sis 48 boulevard Jean Jaurès inscrit en emplacement réservé n° F au POS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition d'une partie du terrain de Monsieur et Madame Vallet situé au 48 boulevard Jean Jaurès à Houilles. La propriété de Monsieur et Madame Vallet se trouve partiellement inscrite en emplacement réservé en vue de la réalisation d'un équipement de petite enfance-scolaire-socio-culturel. A la demande des propriétaires, la Commune envisage l'acquisition de 537 m² de leur terrain au prix proposé par les époux Vallet de 114 381 €, les Domaines ne faisant pas d'objection sur cette estimation.

Monsieur Thierry Micor présente ensemble les trois points concernant la ZAC Eglise, le vote se faisant point par point.

14 - ZAC dite du quartier de l'église – Approbation du dossier de réalisation modifié

Après interventions de Monsieur le Maire, de Mesdames Trézières, Sellin-Catta, Messieurs Boivin, Duclos et Bardin, le Conseil Municipal décide, par **28 voix pour** (ID Commune, En Avant Pour Houilles) et **6 voix contre** (Agir Pour Houilles et Madame Sellin-Catta), d'approuver le dossier de réalisation modifié.

15 - ZAC dite du quartier de l'église – Approbation du programme des équipements publics modifié

Après interventions de Monsieur le Maire, Mesdames Trézières, Sellin-Catta, Messieurs Boivin, Duclos et Bardin, le Conseil Municipal décide, par **28 voix pour** (ID Commune, En Avant Pour Houilles) et **6 voix contre** (Agir Pour Houilles et Madame Sellin-Catta), d'approuver le programme des équipements modifié.

16 - ZAC dite du quartier de l'église – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le cinquième avenant à la convention d'aménagement ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre

Après interventions de Monsieur le Maire, Mesdames Trézières, Sellin-Catta, Messieurs Boivin, Duclos et Bardin, le Conseil Municipal décide, par **28 voix pour** (ID Commune, En Avant Pour Houilles) et **6 voix contre** (Agir Pour Houilles et Madame Sellin-Catta), d'autoriser Monsieur le Maire à signer le cinquième avenant à la convention d'aménagement, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

BATIMENT

17 - Demande d'autorisation d'urbanisme pour aménagement avec changement d'affectation pour accueil gérontologique et création d'une baie pour une ouverture des locaux situés 20 place Michelet

Après interventions de Monsieur le Maire et de Madame Hamon, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune, les demandes d'autorisations d'urbanisme liées à cette opération.

SOCIAL

18 - Petite Enfance - Renouvellement du contrat "Enfance" avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler le Contrat « Enfance » avec la C.A.F. des Yvelines pour trois ans afin de maintenir les actions prioritaires déjà engagées et de poursuivre le développement de l'offre d'accueil auprès des publics.

SPORT-JEUNESSE-ENFANCE

19 - Demande de versement d'une subvention de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Yvelines pour l'engagement annuel de l'action « Les Mercredis des Parents »

Après interventions de Monsieur le Maire, de Monsieur Bardin, de Madame Adato et de Madame Sellin-Catta, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de solliciter la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales pour le versement d'une subvention d'un montant de 1 200 € dans le cadre du dispositif d'Etat « Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines » et s'engage à conduire l'action des "Mercredis des parents" tout au long de l'année 2006.

20 - Renouvellement du Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour les années 2006, 2007 et 2008

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un renouvellement du contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et de prolonger ainsi les termes du contrat actuel pour les années 2006, 2007 et 2008 afin de poursuivre la démarche engagée dans la politique jeunesse au niveau de la Ville.

21 - Signature de l'avenant n°1 au contrat d'aide financière à l'investissement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, subvention pour l'espace jeunesse – le Ginkgo

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1, portant sur la modification du délai d'utilisation des fonds, au contrat d'aide financière à l'investissement N° 05.0469.17.15 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines en vue d'obtenir le versement de l'aide financière accordée pour l'espace jeunesse – le Ginkgo.